

Décret

Générale

modern

# Décret n° 2016-354/PR/MTRA portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Institut National de l'Administration Publique (INAP).

n° 2016-354/PR/MTRA

**Ministère**MINISTÈRE DU TRAVAIL CHARGE DE LA REFORME DE  
L'ADMINISTRATION**Date de publication**

29 décembre 2016

**Numéro JO**

n° 24 du 31/12/2016

**Date du numéro**

31 décembre 2016

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

**VU**La Loi n°2/AN/98/4ère L du 21 janvier 1998 portant sur la définition de la Gestion des établissements Publics

**VU**Le Décret n°95-106/PR/PM du 11 octobre 1995 portant modification du décret n° 88-062/PRE relatif à la création du centre de Formation Administrative(CFA)

**VU**Le Décret n°2001-0211/PR/PM du 04 novembre 2001 relatif aux établissements publics à caractère administratif

**VU**Le Décret n°2001-133/PR/PM modifiant le Décret n°99-0078/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et gestion des établissements publics à caractère administratif

**VU**Le Décret 99-0078/PR/PM/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et gestion des établissements publics

**VU**Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le Décret n°2016-110/PRE du 11 mai 2016 portant nomination des Membres du Gouvernement

**VU**Le Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des ministères

**VU**Les Lettres de propositions des Différents Ministères et Partenaires

SUR Proposition du Ministre de Travail chargé de la réforme administrative

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 Décembre 2016.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1

Le conseil d'administration de l'Institut National d'Administration Publique est composé de Neuf membres désignés comme suit

- 
- Mr Osman Hassan Moussa, Représentant de la Présidence
  - Mme Bilan Elmi Idriss, Représentante de la Primature
  - Mr Yonis Farah Abdillahi, Représentant du Ministère de l'Intérieur; Mr Mahamoud Awad Ali, Représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur
  - Mr Ibrahim Barreh Adaweh, Représentant du Ministère de la Santé
  - Mr Abdallah Ali Mohamed, Représentant du Ministère du Travail, chargé de la Réforme de l'Administration
  - Mr Abdi Abdillahi Obsieh, Représentant du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
  - Mr Mohamed Ali Hassan, Représentant de la Chambre de Commerce de Djibouti
  - Mme Idil Said Cheick, Représentante de l'Economie et des Finances, chargé de l'Industrie.

#### Article 2

Le présent décret, sera enregistré, communiqué, exécuté partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**